

**IMPLANTATION D'UN PASSAGE PIETON
32 Rue CAMUS**

N°37/2026/PM

Le Maire de la Commune de WINGLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6 concernant les pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R412-37 à R412-43 relatifs aux règles de circulation et à la signalisation ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 7ème partie - marques sur chaussées) approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié ;

Considérant qu'il convient de veiller à la sécurité des usagers sur le territoire de la Commune de WINGLES,

Considérant qu'il convient de permettre le cheminement des piétons à proximité des écoles rue Camus.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Un passage pour piétons est implanté face au 32 Rue Camus.

ARTICLE 2 : Le passage piéton sera matérialisé par des bandes rectangulaires blanches parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 118 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions du décret du 02 juillet 2015, relatives à l'accessibilité des piétons en ville, le stationnement sera interdit cinq mètres en amont du passage piéton par matérialisation d'une ligne jaune, dans le sens de la circulation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 5 : Les Services de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame le Commandant du Commissariat de CARVIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de WINGLES.

Fait à Wingles, le 27 juillet 2026

Le Maire, Sébastien MESENT

